

LETTRE DE DEMANDE

SAS CPENR de Trilla
2 rue du Libre Echange, CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5

PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES
24 quai Sadi Carnot.
66951 Perpignan.

A l'attention de Monsieur Le Préfet

A Toulouse, le 5 avril 2022,

Monsieur le Préfet,

En application de l'article L512-1 du Code de l'Environnement et des décrets n°2017-81 et 82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, je soussigné :

Patrick BESSIERE agissant en qualité de gérant de la société ABO Wind SARL, elle-même présidente de la société ayant pour raison sociale : SAS Centrale de production d'énergies renouvelables (CPENR) de Trilla,

Ai l'honneur de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale pour la réalisation d'un parc éolien.

Veuillez trouver ci-dessous les informations requises au titre des décrets n°2017-81 et 82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale :

Identité du demandeur	
Raison sociale de la Société	Centre de production d'énergies renouvelables de Trilla
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées à associé unique (SASU)
Adresse du siège social	2 rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse Cedex 5
NOM, Prénom et qualité du signataire de la demande	BESSIERE Patrick, en qualité de gérant de la société ABO Wind SARL, elle-même gérante de la société SAS Centrale de production d'énergies renouvelables de Trilla
N°SIRET	881 756 928 00019
N° APE	3511Z / Production d'électricité
Emplacement de l'installation	
Département	Pyrénées-Orientales (66)
Commune(s)	Trilla
Lieu de l'établissement actif	B351 – COLL DE TAUPO - Trilla
Nature, volume et classement des installations	
Nature des activités	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
Volume des activités	Nombre d'aérogénérateurs : 3 Hauteur des mâts au sens ICPE : 86,4 m Hauteur au moyeu : 84 m Hauteur totale en bout de pale : 125 m Puissance unitaire : 3 MW Puissance totale installée : 9 MW Et un poste de livraison Emprise au sol : 22,96 m² Hauteur : 2,64 m
Rubriques de classement ICPE	2980-1 (A, 6 km)

Le dossier de la présente demande d'autorisation environnementale est constitué des éléments suivants :

1. Description du projet
dont les avis de démantèlement des propriétaires des parcelles concernées et du maire
2. Note de présentation non-technique
3. Justificatif de la maîtrise foncière du terrain
4. Localisation du projet
 - a. Parcelles du projet
 - b. Périmètre du projet
5. Etude d'impacts
 - a. Etude d'impact sur l'environnement, incluant les avis conformes DGAC, Météo France et Défense
 - b. Volets spécifiques en annexe :
 - i. Volet acoustique
 - ii. Volet milieux naturels, faune, flore, incluant l'évaluation des incidences Natura 2000
 - iii. Volet paysager
 - c. Résumé non-technique de l'étude d'impacts
6. Etude de dangers et son Résumé non-technique
7. Capacités techniques et financières
8. Plans réglementaires
 - a. Plan de situation au 1/25 000 et 1/ 50 000
 - b. Eléments graphiques, plans, cartes
 - c. Plans d'ensemble
 - d. Plans de masse
 - e. Extrait de plan cadastral
9. Fichiers supplémentaires
 - a. CERFA
 - b. Formulaire Aviation militaire
 - c. Documents pour l'aviation civile
 - d. Avis autre opérateur radar
 - e. Conformité du projet aux documents d'urbanisme
 - f. Lettre de demande
 - g. Justificatif d'envoi du résumé non-technique de l'étude d'impact aux communes des 6km
 - h. Lettre de dérogation d'échelle pour les plans réglementaires
10. Autres documents
 - a. Demande de dérogations "espèces protégées" (si nécessaire)
 - b. Demande d'autorisation de défrichement au titre du Code forestier

* : Conformément à l'article D181-15-2-9° du Code de l'environnement– Partie réglementaire – Livre 1^{er}, et par commodité, tenant compte de l'emprise du site, nous sollicitons une dérogation pour l'élaboration d'un plan à une échelle plus réduite que le plan d'ensemble au 1/200. Nous réaliserons ainsi pour chaque éolienne et poste de livraison un plan d'ensemble au 1/1000.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Patrick BESSIERE
Gérant d'ABO Wind SARL,
elle même présidente de la SAS CPENR de Trilla